

Questions orales

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES INDIENS DE LA C.-B.—LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE CONFÉRENCE TRIPARTITE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre chargé des Affaires indiennes. En réponse à une question, le ministre a dit à la Chambre qu'il attendait que le gouvernement de la Colombie-Britannique règle certaines revendications territoriales, ce qui devrait mettre fin au mécontentement qui semble régner chez les autochtones de la région. Le ministre peut-il dire à la Chambre qui l'a autorisé à confier aux provinces le soin de régler la question des revendications territoriales et, ce que fait son ministère pour aider les autochtones de la Colombie-Britannique à se défendre contre la province?

Une voix: Vous le savez déjà.

M. Oberle: Je ne sais rien!

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Pour ce qui est de la question des revendications territoriales, le gouvernement fédéral n'a pas nié qu'il avait le pouvoir d'éteindre toute revendication. Par ailleurs, nous avons déclaré explicitement que toute terre concernée par le règlement d'une revendication était désormais propriété de la Couronne du chef de la province et que le gouvernement provincial était appelé à jouer et à accepter de jouer un rôle quant à l'extinction de cette revendication territoriale.

M. Oberle: J'espérais que le ministre serait aussi franc dans sa réponse que je l'ai été dans ma question. La situation qui existe en Colombie-Britannique à cet égard est compliquée et cause bien des ennuis aux intéressés. Le ministre est-il disposé à rencontrer des représentants du gouvernement de la Colombie-Britannique et de la population autochtone de cette province afin de trouver pour tout de suite une solution à ce grave problème?

M. Buchanan: Comme le député le sait, j'ai déjà eu plusieurs rencontres avec les hauts fonctionnaires provinciaux à ce sujet, et je serai heureux de les rencontrer de nouveau n'importe quand, s'ils veulent poursuivre les discussions sur la question des revendications territoriales.

* * *

[Français]

LES PÉNITENCIERS

LA SUBVENTION DE GROUPES S'OCCUPANT DE RÉHABILITATION—LA POSITION DU MINISTRE

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question au solliciteur général.

Ce matin un quotidien montréalais annonçait que le gouvernement, pour la première fois, allait financer des programmes de récréation organisés par un groupe d'artistes de Montréal dirigé par Germaine Dugas. Étant donné que d'autres troupes d'artistes travaillent également à titre bénévole dans différentes institutions pénitentiaires, le ministre pourrait-il dire, si c'est son ministère qui va les subventionner et quels sont les crédits destinés à ces subventions? Ou encore pourrait-il dire si un autre minist-

[M. Danson.]

ère du gouvernement sera responsable de ces crédits et pour quelles raisons demande-t-on à un groupe d'artistes de travailler bénévolement lorsqu'il semble que le gouvernement va subventionner un autre groupe?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur le président, le groupe de M^{me} Dugas et son organisation ne sont pas payés par mon ministère pour les spectacles qu'ils donnent dans les prisons fédérales. De plus, je n'ai aucun renseignement à l'effet qu'elle soit payée par un autre ministère.

M. La Salle: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Pour clarifier la situation, monsieur le président, pourrais-je demander au ministre de faire des recherches, savoir quel ministère subventionne ce groupe? Et si ce groupe n'est pas subventionné j'aimerais que la population sache que c'est une erreur du journal.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, généralement on demande à ces groupes de donner leurs spectacles bénévolement. D'après mes renseignements il n'y a aucune subvention pour ce groupe, mais je peux m'informer pour l'honorable député.

● (1500)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, maintenant que la Chambre a accompli d'aussi grands progrès vers l'adoption des mesures d'initiative ministérielle, le leader du gouvernement voudrait-il nous dire ce qu'il voudrait encore voir adopter par la Chambre, et si nous allons siéger encore assez longtemps pour entendre le premier ministre, ce champion des convenances parlementaires, annoncer ici plutôt qu'ailleurs la décision qu'il aura prise au sujet de l'OLP?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, la Chambre sait que cet après-midi, nous allons terminer l'étude du bill C-8. Demain, nous reprendrons l'examen de la loi sur la taxe d'accise. Nous avançons, et j'aimerais bien que les leaders à la Chambre offrent la même collaboration que celle qui vient de marquer nos travaux. En effet, j'ai bon espoir que nous pourrions prendre des décisions après un examen suffisant, et nous ajourner d'ici peu.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, je me demande si le président du Conseil privé serait d'accord pour présenter le bill concrétisant la recommandation contenue dans le rapport Hermann. En l'espace de soixante minutes, nous pourrions lui faire franchir la première, la deuxième et la troisième lectures, et faire œuvre utile en faveur d'un demi-million de citoyens.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je veux bien y penser. Il y a certains autres bills, à mon avis, qui pourraient être votés aussi rapidement, s'ils ne soulevaient pas de disputes politiques.